

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Formula 74
Code du produit : 1203

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Heavy-duty detergent

1.3. Fournisseur

Synthetic Labs
24 Victory Lane
Dracut, MA 01826 - United States
T 800.255.4050 - F 978.957.5122
www.syntecpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac 24 Hour Medical Emergency Number: 1-800-535-5053

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 Provoque des lésions oculaires graves

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) : Danger
Mentions de danger (GHS US) : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (GHS US) : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

Formula 74

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Phosphoric Acid	(n° CAS) 7664-38-2	30 – 40	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318
Citric Acid	(n° CAS) 77-92-9	5 – 10	Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Call a physician immediately.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : In case of skin contact, wearing rubber gloves rub 2.5% calcium gluconate gel continuously into the affected area for 1.5 hours or until further medical care is available. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Call a physician immediately.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Call a physician immediately.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Do not induce vomiting. Call a physician immediately.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Burns.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Serious damage to eyes.
- Symptômes/effets après ingestion : Burns.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Treat symptomatically.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Water spray. Dry powder. Foam. Carbon dioxide.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Toxic fumes may be released.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventilate spillage area. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Take up liquid spill into absorbent material.

Formula 74

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Autres informations : Dispose of materials or solid residues at an authorized site.

6.4. Référence à d'autres rubriques

For further information refer to section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ensure good ventilation of the work station. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Always wash hands after handling the product.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Formula 74	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Phosphoric Acid (7664-38-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Phosphoric acid
ACGIH TWA (mg/m³)	1 mg/m³
ACGIH STEL (mg/m³)	3 mg/m³
Remarque (ACGIH)	URT, eye, & skin irr
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Phosphoric acid
OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1 mg/m³
Citric Acid (77-92-9)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Ensure good ventilation of the work station.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Protective gloves

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Formula 74

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: clear
Odeur	: odourless
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 1
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 32 °F
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.12 g/m³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

No dangerous reactions known under normal conditions of use.

10.4. Conditions à éviter

None under recommended storage and handling conditions (see section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Formula 74

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Citric Acid (77-92-9)	
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Causes severe skin burns. pH: 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Burns.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Serious damage to eyes.
Symptômes/effets après ingestion	: Burns.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Before neutralisation, the product may represent a danger to aquatic organisms.

Citric Acid (77-92-9)	
CL50 poisson 1	440 – 760 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 48 h, Leuciscus idus, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)

12.2. Persistance et dégradabilité

Phosphoric Acid (7664-38-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Citric Acid (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
Biochemical oxygen demand (BOD)	0.42 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	0.728 g O ₂ /g substance
DThO	0.686 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0.89 (20 day(s), Literature study)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phosphoric Acid (7664-38-2)	
Potentiel de bioaccumulation	No test data of component(s) available.
Citric Acid (77-92-9)	
BCF autres organismes aquatiques 1	3.2 l/kg (Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.8 – -1.55 (Experimental value)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

Phosphoric Acid (7664-38-2)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Citric Acid (77-92-9)	
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

Formula 74

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1760 Corrosive liquids, n.o.s. (Phosphoric Acid), 8, II
N° ONU (DOT) : UN1760
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Corrosive liquids, n.o.s.
Phosphoric Acid
Class (DOT) : 8 - Class 8 - Corrosive material 49 CFR 173.136
Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen
Étiquettes de danger (DOT) : 8 - Corrosif



DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 202
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 242
DOT Symbols : G - Identifies PSN requiring a technical name
DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : B2 - MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, and MC 306 and DOT 406 cargo tanks are not authorized.
IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.
T11 - 6 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and a is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling (tf) and the maximum mean bulk temperature during transportation (tr) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where: d15 and d50 are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively.
TP27 - A portable tank having a minimum test pressure of 4 bar (400 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 4 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : 154
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : 1 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : 30 L
DOT Emplacement d'arrimage : B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
DOT Arrimage - Autre information : 40 - Stow "clear of living quarters"
Emergency Response Guide (ERG) Number : 154
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Formula 74

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Description document de transport (IMDG) : UN 1760 CORROSIVE LIQUID, N.O.S., 8, II
N° ONU (IMDG) : 1760
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives
Groupe d'emballage (IMDG) : II - substances presenting medium danger

Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1760 Corrosive liquid, n.o.s., 8, II
N° UN (IATA) : 1760
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Corrosive liquid, n.o.s.
Classe (IATA) : 8 - Corrosives
Groupe d'emballage (IATA) : II - Medium Danger

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Phosphoric Acid (7664-38-2)	
Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory Not subject to reporting requirements of the United States SARA Section 313	
CERCLA RQ	5000 lb
Citric Acid (77-92-9)	
Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory	

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Phosphoric Acid (7664-38-2)	
Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)	
Citric Acid (77-92-9)	
Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)	

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

Composant	Réglementations nationales ou locales
Phosphoric Acid(7664-38-2)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 04/04/2017

Notation de danger

Santé : 3 Danger sérieux - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical
Inflammabilité : 0 Danger minime - Produits incombustibles
Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Formula 74

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

FDS US (GHS HazCom 2012)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit